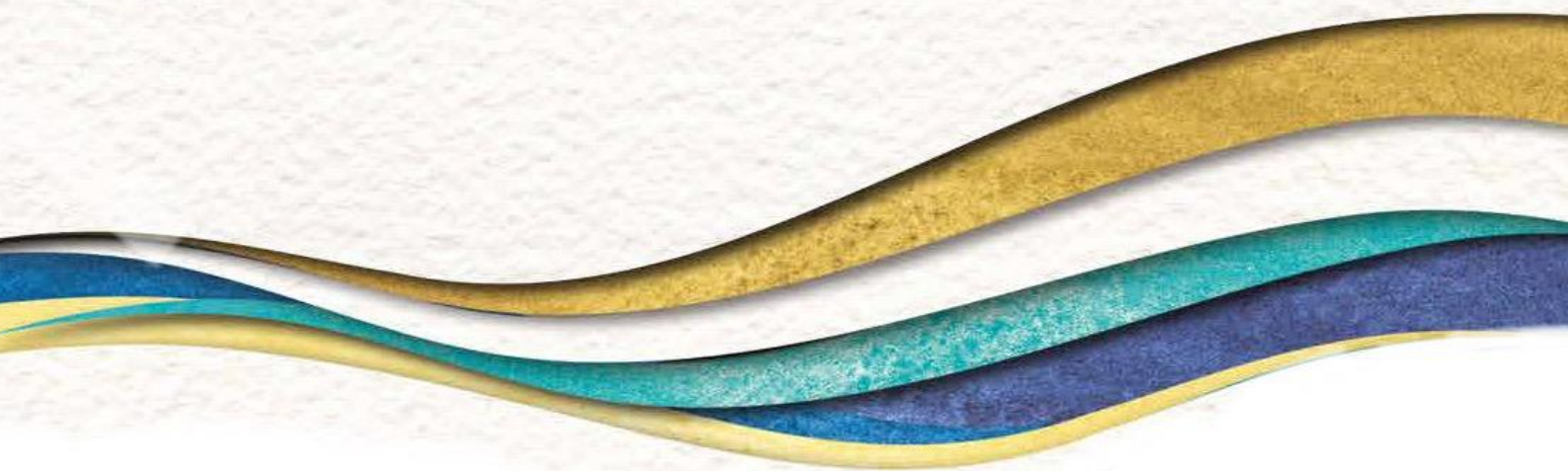


SE GARER A BELLAGIO

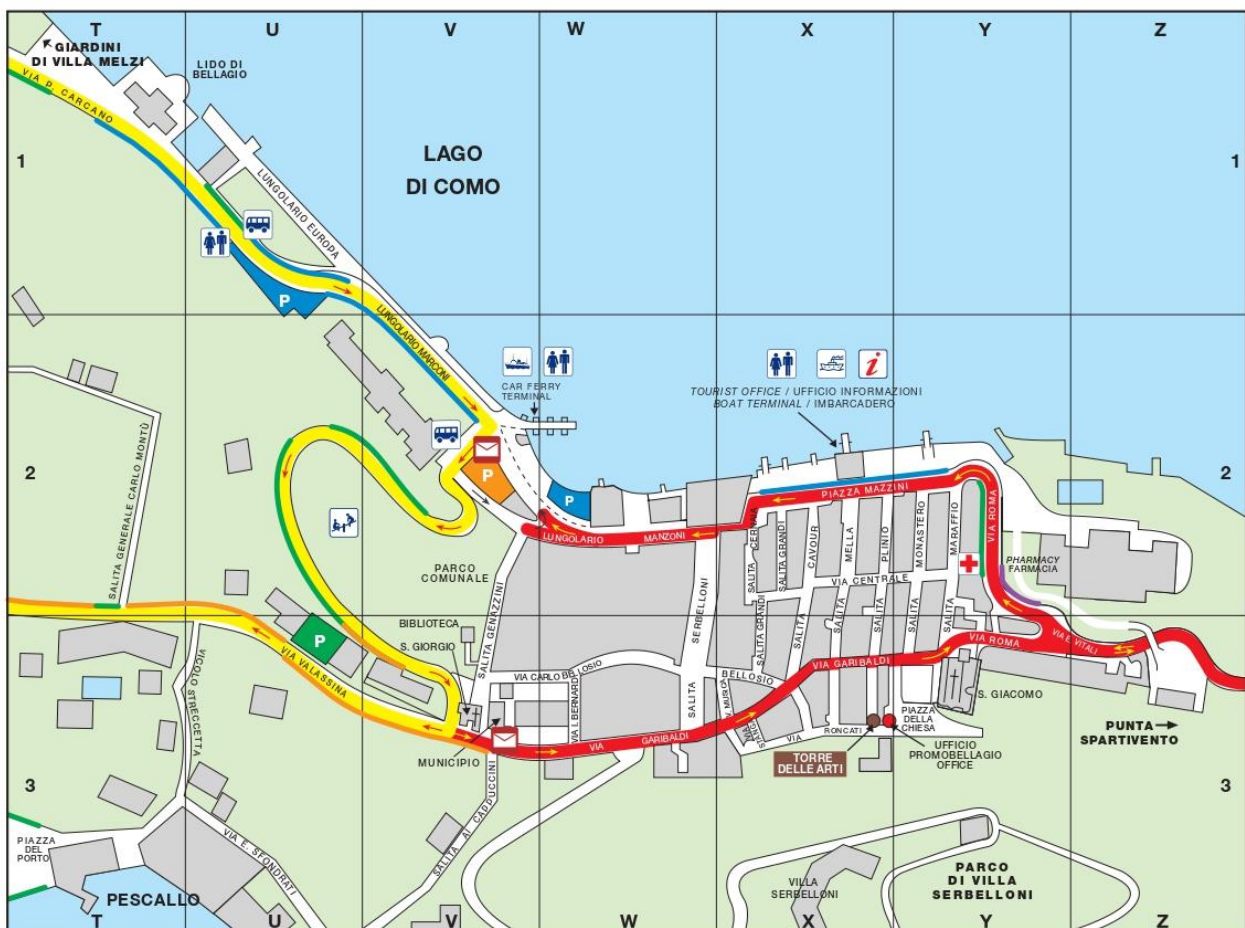




A Bellagio, comme dans toutes les petites villes, garer sa voiture est parfois un problème. Les différents plans de la ville indiquent les aires de stationnement du centre ville et près du centre.

Pour mieux vous aider à comprendre la réglementation en vigueur, nous avons indiqué par un trait vert sur le plan du centre ville (tav 2) les zones de stationnement gratuites ; elles sont signalisées sur la chaussée par une ligne blanche et vous pouvez y laisser votre véhicule gratuitement, même pendant plusieurs jours. Les zones de stationnement payantes sont signalisées sur la chaussée par une ligne bleue, le tarif horaire est de 1,50 € de 8H 00 à 20H 00, le paiement est effectué aux caisses automatiques (Paiement en espèces ou par carte de crédit : Visa, Mastercard ou JcB) situées à proximité des aires de parking et le billet doit être placé bien visible derrière le pare-brise, pour permettre à l'agent de contrôler que le paiement a bien été effectué. Sur le plan ces zones sont indiquées avec un P sur fond bleu ou par un trait bleu.

Nous vous rappelons enfin que les zones de stationnement signalisées sur la chaussée avec des lignes jaunes sont réservés aux catégories indiqués par les panneaux routiers (résidents - personnes handicapées - police -, etc).





Durant la période estivale (Avril- Octobre chaque jour, Mars et Novembre seulement les jours fériés et les jours avant le jour férié) de 10h00 à 18h30, le centre historique de la ville devient zone piétonne et l'accès est contrôlé par un système de vidéosurveillance. Les clients des structures d'accueil situées dans cette zone (voir toute la zone traversée par la route en rouge sur la carte du centre historique) doivent faire enregistrer leur voiture lorsqu'ils arrivent à l'hôtel, qui transmettra l'enregistrement à qui de droit. Celui qui n'effectue pas cette déclaration dans les 48 heures, sera sanctionné par une amende.

Sur la carte de la péninsule vous pouvez noter P blancs sur fond bleu ; ils indiquent des aires de parking en-dehors du centre-ville de Bellagio. Nous vous informons que les autobus touristiques ont une aire de parking gratuit réservée, située près du cimetière du centre, sur la route qui descend envers le petit port de Pescallo, Via Valassina.



Les camping cars peuvent être garés où ceci n'est pas explicitement interdit avec la limitation qu'ils ne dépassent pas les espaces marqués. Il n'y a pas des zones de stationnement équipées pour les camping cars.

Pour plus d'informations , nous vous prions de bien vouloir contacter le bureau de la police locale de Bellagio au n° +39.031.951.110

Bon séjour!